

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 4 OCTOBRE 2017

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

PARIS REALTY FUND S.A.

(« PAREF »)



VOTRE CAPITAL PIERRE

INITIEE PAR LA SOCIETE

FOSUN PROPERTY EUROPE HOLDINGS (LUX) S.À R.L.

**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE ET DES INFORMATIONS
RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE PAREF**

Le présent communiqué est établi et diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n°17-528 en date du 3 octobre 2017 sur la note en réponse établie par PAREF relative à l'offre publique simplifiée initiée par Fosun Property Europe Holdings (Lux) S.à r.l. visant les actions PAREF (l'« **Offre** »).

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de PAREF ont été déposées auprès de l'AMF le 3 octobre 2017 et mises à disposition du public ce jour.

Ces informations et la note en réponse sont disponibles sur les sites internet respectifs de PAREF (www.paref.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais et sur simple demande auprès de :

PAREF

8 rue Auber

75009 Paris

France

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.